



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 NOVEMBRE 2015

Etaient présents : JOLY Olivier - CHABANNY Jean-Paul - LE GALL Nathalie - LAURENDON Alain - POYET Ghyslaine - MATHEVET François - DAUPHIN Béatrice - FRANÇON René - DE VILLOUTREYS Catherine - BLOIN Christophe - JOANNEZ Paul - GUYONY Jean-Pierre - GRANGE Pierre - DE MARTIN DE VIVIES Annie - SIENNAT Jocelyne - PELOUX Pascale - BERTHEAS Alain - GIBERT Christine - TIFFET Olivier - HULAIN Pascale - BENEVENT René - SAGNARD Jérôme - ROSNOBLET Sylvie - DESFETES Françoise - ~~FALL-EXBRAYAT Bineta~~ - ~~TAVITIAN Carole~~ - DUFOUR Alexandra - CHOSSY Jean-Baptiste - GARDE Michel - OLLE Carole - CHARPENAY Georges – BRAT Jean-Pierre – CARROT Mireille

Absents excusés : FALL-EXBRAYAT Bineta - TAVITIAN Carole

Procuration : TAVITIAN Carole à CHABANNY Jean-Paul

Lesquels font la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance débute à 19 h 15.

Une minute de silence est observée en mémoire aux victimes des attentats de Paris, du 13 novembre.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité, Madame Jocelyne SIENNAT est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 OCTOBRE 2015

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler sur ce compte-rendu.

Ce dernier, n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

2015-130 – Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attribution

En application des dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée prend acte des décisions suivantes :

Décision n° 2015-71 – Avenant à la convention d'occupation du domaine public

- Avenant à la convention en date du 15 mai 2013, conclu avec Monsieur André SAUVIGNET, gérant du commerce SARL Le Saint-André sis place de la République quartier Saint-Rambert, fixant la superficie utilisée à environ 12.5 m², soit 1 emplacement, à compter du 15 mai 2015.

Décision n° 2015-72 – Fournitures de bureau

- Marché à bons de commande selon procédure adaptée ouverte, correspondant aux fournitures de bureau confié aux entreprises énoncées ci-dessous, aux conditions suivantes :

- **Lot n°1 : Fournitures de bureau et petits matériels de bureau**

Entreprise retenue : ALT BURO SARL – 42 600 SAVIGNEUX

Montant minimum / an HT: 4 000 € Montant maximum / an HT: 10 000 €
Montant HT entreprise: 1 165.20 €

- **Lot n°2 : Fournitures scolaires**

Entreprise retenue : ALT BURO SARL – 42 600 SAVIGNEUX

Montant minimum / an HT: 20 000 € Montant maximum / an HT: 40 000 €
Montant HT entreprise: 786.73 €

- **Lot n°3 : Fournitures d'enveloppes imprimées**

Entreprise retenue : COMPAGNIE EUROPEENNE DE PAPETERIE – 16 440 ROULLET-SAINT-ESTEPHE

Montant minimum / an HT: 1 000 € Montant maximum / an HT: 5 000 €
Montant HT entreprise: 2 823.30 €

- **Lot n°4 : Fourniture papier en-tête et petits travaux d'impression**

Entreprise retenue : COMPAGNIE EUROPEENNE DE PAPETERIE - 16 440 ROULLET-SAINT-ESTEPHE

Montant minimum / an HT: 500 € Montant maximum / an HT: 4 000 €
Montant HT entreprise: 646 €

- **Lot n°5 : Fourniture de papier photocopie**

Entreprise retenue : ALT BURO SARL – 42 600 SAVIGNEUX

Montant minimum / an HT: 2 000 € Montant maximum / an HT: 10 000 €
Montant HT entreprise: 5 241.11 €

- **Lot n°6 : Fournitures de consommables informatiques**

Entreprise retenue : TG Informatique – 13 011 MARSEILLE

Montant minimum / an HT: 3 000 € Montant maximum / an HT: 10 000 €
Montant HT entreprise: 4 120.90 €

Montant global minimum / an HT : 30 500 €

Montant global maximum / an HT: 79 000 €

Montant global HT entreprises : 14 783.24 €

Décision n° 2015-73 – Remise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

- Marché à procédure adaptée correspondant à la remise à jour du Plan Communal de Sauvegarde à l'entreprise PREDICT SERVICES – 34 170 CASTELNAU-LE-LEZ aux conditions suivantes :

Coût global de la prestation (PCS avec DICRIM) : montant HT : 7 800 € HT, soit 9 360 € TTC

Décision n° 2015-74 – Convention de formation

- Marché à procédure adaptée correspondant à la formation BAFA du personnel communal confié à la société LES FRANCAS – 69 600 OULLINS, aux conditions suivantes :
 - Participants formation BAFA :
Nombre de participants minimum : 15
Nombre de participants maximum : 50
 - Coût pour la journée de préparation : 200 €
 - Coût par participant « session de formation générale » : 345 €
 - Coût par participant « session d’approfondissement » : 233 €
 - Coût pour la journée bilan : 200 €
- Coût global par participant : 978 €

Décision n° 2015-75 – Renouvellement de la convention de partenariat sur la promotion des bons usages d’Internet dans les collèges

- Renouvellement du partenariat avec l’association Fréquences Ecoles, l’association Zoomacom et la Commune pour l’année scolaire 2015/2016.
La participation financière versée à la Commune et calculée sur la base d’un forfait horaire plafonné à 35 € net sans TVA, donnera lieu à un titre de paiement au bénéfice de l’association Zoomacom.
Les frais de déplacement seront par ailleurs remboursés sur la base de 0.45 € par kilomètre parcouru.

Décision n° 2015-76 – Fourniture et livraison de granulés bois

- Marché à procédure adaptée à bons de commande correspondant à la fourniture et la livraison de granulés bois à la Société MOULIN BOIS ENERGIE - ZA de Ville à DUNIERES (43), aux conditions suivantes :
Prix unitaire de la tonne (fourniture et livraison de granulés bois) : 209.09 € HT.
Le présent marché entrera en vigueur à compter de sa notification.

Décision n° 2015-77 – Convention d’occupation du domaine public

- Convention conclue avec Monsieur Christophe MICHEL, gérant du fonds de commerce « Bar Tabac Les Platanes» sis 15 place de la République Saint-Just Saint-Rambert, afin de définir les modalités d’utilisation du domaine public, situé à proximité du fonds de commerce, en vue d’y installer une terrasse avec des tables, des chaises, et des parasols à l’exclusion de tout autre mobilier.
La superficie utilisée est d’environ 30 m² (soit 2.5 emplacements).

Décision n° 2015-78 – Travaux de réhabilitation du réseau d’eau potable – rue des Aubépines

- Marché à procédure adaptée, correspondant aux travaux de réhabilitation du réseau d’eau potable rue des Aubépines, confié à l’entreprise : EUROVIA DALA AGENCE LMTP – 42 650 SAINT-JEAN-BONNEFONDS, pour un montant total : 82 494.20 € HT.

Décision n° 2015-79 – Contrat de service prenant en charge la vérification du cinémomètre ULTRALYTE LR

- Contrat de service prenant en charge la vérification du cinémomètre conclue avec la Société MERCURA SAS – ZA Les Galletous - Rue Louis Pasteur à LA CHAUSSEE SAINT-VICTOR (41260), aux conditions suivantes :
 - durée du contrat : 3 ans
 - montant annuel HT : 1 381.00 €

Décision n° 2015-80 – Acquisition de logiciels relatifs à la gestion des Services Techniques avec formation aux utilisateurs

- Acquisition de 4 logiciels relatifs à la gestion des Services Techniques avec formation des utilisateurs, auprès de la société GFI Progiciels – 151 rue Gilles Roberval – 30915 NIMES, pour un coût total de 9 120.00 € TTC.

Décision n° 2015-81 – Convention d'utilisation de locaux – TOUR PEDESTRE

- Renouvellement de la convention conclue avec l'association TOUR PEDESTRE, à titre gratuit, pour la mise à disposition du local communal situé dans les locaux de la Maison des Associations sise 19 Bis rue Joannes Beaulieu à Saint-Just Saint Rambert.
La présente convention est renouvelée pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} août 2015 jusqu'au 31 juillet 2018. Elle ne peut être reconduite que de façon expresse, par avenant.

Décision n° 2015-82 – Convention d'utilisation de locaux – LA SIRENE

- Renouvellement de la convention conclue avec l'association LA SIRENE, à titre gratuit, pour la mise à disposition du local communal cadastré 250 AL n° 292, situé sur les bords de Loire, quartier Saint-Just.
La présente convention est renouvelée pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} octobre 2015 jusqu'au 30 septembre 2018. Elle ne peut être reconduite que de façon expresse, par avenant.

2015-131 - Recensement 2016

A l'**unanimité**, l'Assemblée accepte la rémunération des agents recenseurs telle qu'elle vient d'être proposée :

- bulletin individuel : 1.72 €
- feuille de logement : 1.13 €
- demi-journées de formation + travail de repérage : 110 € (forfait)

Elle accepte de :

- verser une indemnité kilométrique à ces agents qui vont utiliser leur véhicule personnel, dans les mêmes conditions que les agents de la collectivité, et en application des dispositions du décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007, décret fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements de personnes des collectivités locales et établissements publics.
- remboursement de 20 € maximum en dédommagement des frais téléphoniques ou autres, sur production de justificatifs.

Les dépenses correspondantes seront inscrites aux chapitres 011 et 012 du budget communal.

2015-132 - Mise à disposition des salles communales pour les campagnes électorales des diverses consultations

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide de mettre gratuitement à disposition les salles Parc III et du Prieuré bas, aux différentes formations politiques, sous réserve de leur disponibilité, pendant les campagnes électorales.

2015-133 - Approbation de la convention de mise à disposition d'un ingénieur principal auprès de la Commune de Sury-le-Comtal

A l'unanimité, l'Assemblée approuve la convention de mise à disposition de l'agent à conclure avec la ville de Sury-le-Comtal telle qu'elle vient d'être présentée,

Elle autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

La recette correspondante sera inscrite au chapitre 70 du budget communal.

FINANCES

2015-134 - Décision modificative n° 2 – Budget commune

A l'unanimité, l'Assemblée approuve la décision modificative n° 2 du budget communal telle qu'elle suit :

Compte	Fonction	Libellé	DEPENSES	RECETTES
		FONCTIONNEMENT		
		DEPENSES		
011		CHARGES A CARACTERE GENERAL	100 000,00	
60631	213	Fournitures d'entretien	5 000,00	
60633	822	Fournitures de voirie	10 000,00	
6132	020	Locations immobilières	8 000,00	
61522	020	Bâtiments	28 000,00	
6156	023	Maintenance	-5 000,00	
6184	020	Versements à des organismes de formation	13 000,00	
6226	020	Honoraires	10 000,00	
6226	823	Honoraires	9 000,00	
6232	024	Fêtes et cérémonies	18 000,00	
6236	023	Catalogues et imprimés	-5 000,00	
6282	024	Frais de gardiennage (église, forêt et bois communaux...)	9 000,00	
012		CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-80 000,00	
64111	020	Rémunération principale	-35 000,00	
64118	020	Autres indemnités	-10 000,00	
6451	020	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	-20 000,00	
6453	020	Cotisations aux caisses de retraites	-15 000,00	
022		DEPENSES IMPREVUES	-546 000,00	
022	01	DEPENSES IMPREVUES	-546 000,00	
023		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	750 000,00	
023	01	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	750 000,00	
65		AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	13 000,00	

6533	020	Cotisations de retraite	1 000,00	
6534	020	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	3 000,00	
65748	020	Subventions fonctio. autres org. privés	5 000,00	
657362	520	C.C.A.S.	4 000,00	
		RECETTES		
013		ATTENUATIONS DE CHARGES		-5 000,00
6419	020	Remboursements sur rémunérations du personnel		-5 000,00
042		OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		20 000,00
722	020	Immobilisations corporelles		20 000,00
73		IMPOTS ET TAXES		124 000,00
73111	01	Taxes foncières et d'habitation		-46 000,00
7325	01	Fonds péréqu.recettes ficales communales et intercommunales		170 000,00
74		DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		98 000,00
7411	01	Dotation forfaitaire		10 000,00
74127	01	Dotation nationale de péréquation		60 000,00
74718	020	autres subventions		15 000,00
748314	01	Dotation unique des compensations spécifiques à la TP		-5 000,00
74835	01	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation		18 000,00
		TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	237 000,00	237 000,00

Compte	Fonction	Libellé	DEPENSES	RECETTES
		INVESTISSEMENT		
		DEPENSES		
020		DEPENSES IMPREVUES	-177 000,00	
20	01	Opérations non ventilables - DEPENSES IMPREVUES	-177 000,00	
040		OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	20 000,00	
2313	020	Administration générale de la collectivité - Constructions	20 000,00	
20		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 000,00	
202 505	020	Administration générale de la collectivité - Frais liés à la réalisation des documents Urbanisme et Num. Cadastre - PLU	2 000,00	
2051 243	020	Administration générale de la collectivité - Concessions et droits similaires - MAIRIE	6 000,00	
21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	672 500,00	
2111 104	824	Terrains nus - RESERVE FONCIERE	20 000,00	
2115 104	824	Terrains bâtis - RESERVE FONCIERE	390 000,00	
2128 358	414	Autres agencements et aménagements de terrains - EQUIPEMENT LOISIRS	25 000,00	
2138 104	824	Autres constructions - RESERVE FONCIERE	125 000,00	

2138 517	314	Autres constructions - ANCIEN CINEMA FAMILY	26 000,00	
2152 472	822	Installations de voirie - MOBILIER URBAIN	10 000,00	
2182 227	020	Matériel de transport - MATERIEL ROULANT	15 000,00	
2184 243	020	Mobilier - MAIRIE	6 000,00	
2188 319	020	Autres immobilisations corporelles - CENTRE TECHNIQUE	12 000,00	
2188 475	64	Autres immobilisations corporelles - STRUCTURE MULTI ACCUEIL	1 500,00	
2188 514	112	Autres immobilisations corporelles - VIDEOPROTECTION	42 000,00	
23		IMMOBILISATIONS EN COURS	7 500,00	
2312 518	823	Terrains - AMENAGEMENT ANCIENNE MAISON D'ACCUEIL	100 000,00	
2313 409	824	Constructions - BOULEVARD J JAURES	50 000,00	
2313 470	020	Constructions - ACCESSIBILITE ERP	-183 000,00	
2313 475	64	Constructions - STRUCTURE MULTI ACCUEIL	3 500,00	
2313 483	020	Constructions - DEMOLITIONS DE BATIMENTS	50 000,00	
2315 498	822	Installations, matériel et outillage techniques - PRE LAFARGE LES DANSES	-50 000,00	
2315 515	812	Installations, matériel et outillage techniques - ABRIS CONTENEURS OM	22 000,00	
2315 521	822	Installations, matériel et outillage techniques - RUE MAURICE RAVEL	15 000,00	
		RECETTES		
021		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		750 000,00
021	01	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		750 000,00
024		PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		-140 000,00
024	01	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		-140 000,00
10		DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		17 000,00
10222	01	F.C.T.V.A.		-13 000,00
10226	01	Taxe d'aménagement et versement pour sous densité		30 000,00
Compte	Fonction	Libellé	DEPENSES	RECETTES
13		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		94 000,00
1341 518	020	Dotation d'équipement des territoires ruraux - AMENAGEMENT ANCIENNE MAISON D'ACCUEIL		52 000,00
1342 366	112	Amendes de police - VOIRIE		42 000,00
16		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-190 000,00
1641 999	01	Emprunts en euros		-200 000,00
16441	020	Opérations afférentes à l'emprunt		10 000,00

		TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	531 000,00	531 000,00
--	--	---------------------------------------	-------------------	-------------------

2015-135 - Décision modificative n° 2 – Budget annexe de l'eau

Par 26 voix « pour » et 5 abstentions (M. GARDE, C. OLLE, G. CHARPENAY, J.P. BRAT, M. CARROT), l'Assemblée approuve la décision modificative n° 2 du budget annexe de l'eau telle qu'elle suit :

Compte	Libellé	DEPENSES	RECETTES
	INVESTISSEMENT		
	DEPENSES		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-355 000,00	
2315 121	Installations, matériel et outillage techniques - REFOULEMENT REGENT TRANCHARDIERE	-260 000,00	
2315 123	Installations, matériel et outillage techniques - REAMENAGEMENT BD J.JAURES	-60 000,00	
2315 124	Installations, matériel et outillage techniques - RUE DES AUBEPINES	5 000,00	
2315 125	Installations, matériel et outillage techniques - AMENAGT PARKING ECOLES ST JUST EX MJ	-40 000,00	
	RECETTES		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-295 000,00
1641	Emprunts en euros		-295 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		-60 000,00
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.		-60 000,00
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	-355 000,00	-355 000,00

Arrivée de Jean-Baptiste CHOSSY

2015-136 - Attribution de subventions exceptionnelles

A l'unanimité, l'Assemblée décide d'accorder une subvention exceptionnelle, au titre de l'année 2015, aux associations suivantes :

- Epicerie solidaire : 500 €,
- Infomédia : 500 €.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 65 du budget communal.

2015-137 - Attribution du marché « achat de denrées alimentaires destinées à l'élaboration des repas pour la structure multi accueil les P'tits Mariniers, les restaurants scolaires, les activités hors période scolaire, et achat de denrées alimentaires pour le service fêtes et cérémonies »

A l'unanimité, l'Assemblée décide d'attribuer le marché de denrées alimentaires, aux entreprises énoncées ci-dessous :

LOT	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE
Lot N° 1	BOISSONS – FÊTES ET CEREMONIES	PETIT CASINO
Lot N° 2	BOISSONS VINS – FÊTES ET CEREMONIES	LA CAVE LE VIGNOLE
Lot N° 3	PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE – VOLAILLE – RESTAURANTS SCOLAIRES	SDA
Lot N° 4	VIANDES ET CHARCUTERIES (Autres que surgelée ou en conserve appertisée) - RESTAURANTS SCOLAIRES	DAVIGEL
Lot N° 5	VIANDES BOVINES, PORCINES, CAPRINES, CHARCUTERIE ISSUES DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE - RESTAURANTS SCOLAIRES	SICABA
Lot N° 6	SURGELES LEGUMES BIO - RESTAURANTS SCOLAIRES	DAVIGEL
Lot N° 7	PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE - FRUITS ET LEGUMES - RESTAURANTS SCOLAIRES	SOLEIL FRUITS
Lot N° 8	PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIO – MARCHÉ RESERVE – FRUITS ET LEGUMES - RESTAURANTS SCOLAIRES	OASIS
Lot N°9	BOISSONS RESTAURANTS SCOLAIRES	PRO A PRO
Lot N°10	PREPARATIONS ALIMENTAIRES ELABOREES COMPOSITES REFRIGEREES– 4 ^{ème} et 5 ^{ème} gamme - RESTAURANTS SCOLAIRES	CLEDOR
Lot N°11	PRODUITS LAITIERS ET AVICOLES (AUTRES QUE SURGELES) - RESTAURANTS SCOLAIRES	RHD
Lot N°12	SURGELES VIANDE VOLAILLE - RESTAURANTS SCOLAIRES	RHD
Lot N°13	SURGELES PRODUITS DE LA MER - RESTAURANTS SCOLAIRES	DAVIGEL
Lot N°14	SURGELES FRUITS ET LEGUMES - RESTAURANTS SCOLAIRES	DAVIGEL
Lot N°15	SURGELES PREPARATIONS - RESTAURANTS SCOLAIRES	BRAKE
Lot N°16	SURGELES PAINS, PATISSERIES, VIENNOISERIES, OVOPRODUITS - RESTAURANTS SCOLAIRES	BRAKE
Lot N°17	FRUITS, LEGUMES ET POMMES DE TERRE - RESTAURANTS SCOLAIRES	PLAINE FRUITS SERVICE
Lot N°18	ARTICLES TEXTILES DIVERS A USAGE UNIQUE RESTAURANTS SCOLAIRES, STRUCTURES MULTI ACCUEIL, FÊTES ET CEREMONIES	PRO A PRO
Lot N°19	EPICERIE - RESTAURANTS SCOLAIRES	PRO A PRO
Lot N°20	EPICERIE BIO – RESTAURANTS SCOLAIRES	PRO A PRO
Lot N°21	PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE RAISONNEE – FRUITS – RESTAURANTS SCOLAIRES	VALFLEURY FRUITS
Lot N°22	PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE RAISONNEE – PRODUITS LAITIERS – RESTAURANTS SCOLAIRES	FERME DES COLLINES
Lot N°23	PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE RAISONNEE– VIANDE DE PORC - RESTAURANTS SCOLAIRES	LES SALAISONS DES ROYATS
Lot N°24	PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE– PRODUITS LAITIERS RESTAURANTS SCOLAIRES	RHD
Lot N°25	PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE RAISONNEE – LEGUMES – RESTAURANTS SCOLAIRES	SOLEIL FRUITS
Lot N°26	POULET – RESTAURANTS SCOLAIRES	VALEYRE
Lot N°27	PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE RAISONNEE – GLACES – RESTAURANTS SCOLAIRES	COM AVANT
Lot N°28	DINDE – RESTAURANTS SCOLAIRES	VALEYRE
Lot N°29	PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE – STEACKS HACHES – RESTAURANTS SCOLAIRES	POMONA PASSION FROID

Lot N°30	LEGUMES ET POMME DE TERRE ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE OU RAISONNEE – STRUCTURE MULTI-ACCUEIL « LES P'TIT MARINIERS »	AU SOLEIL FRUITS
Lot N°31	POISSON FRAIS – STRUCTURE MULTI-ACCUEIL « LES P'TIT MARINIERS »	SARL OCEANE
Lot N°32	PRODUITS LAITIERS ET AVICOLES ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE – STRUCTURE MULTI-ACCUEIL « LES P'TIT MARINIERS »	RHD
Lot N°33	PRODUITS LAITIERS ET AVICOLES (AUTRES QUE SURGELES) – STRUCTURE MULTI-ACCUEIL « LES P'TIT MARINIERS »	RHD
Lot N°34	PRODUITS SURGELES DE PROXIMITE - STRUCTURE MULTI-ACCUEIL « LES P'TIT MARINIERS »	COM AVANT
Lot N°35	SURGELES- STRUCTURE MULTI ACCUEIL « LES P'TIT MARINIERS »	DAVIGEL
Lot N°36	VIANDES ET CHARCUTERIES (AUTRES QUE SURGELES OU EN CONSERVE APPERTISEE)- STRUCTURE MULTI ACCUEIL « LES P'TIT MARINIERS »	BOUCHERIE DONCKERS
Lot N°37	BOISSONS - STRUCTURE MULTI ACCUEIL « LES P'TIT MARINIERS »	PETIT CASINO
Lot N°38	EPICERIE – FETES ET CEREMONIES	PETIT CASINO
Lot N°39	EPICERIE – STRUCTURE MULTI-ACCUEIL « LES P'TIT MARINIERS »	PETIT CASINO
Lot N°40	FRUITS, LEGUMES ET POMMES DE TERRE ISSUS DE L'AGRICULTURE TRADITIONNELLE	PLAINE FRUITS SERVICE
Lot N°41	FRUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE RAISONNEE – STRUCTURE MULTI-ACCUEIL « LES P'TIT MARINIERS »	VALFLEURY FRUITS

Elle autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants, ainsi que toute autre pièce administrative nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 011 du budget communal.

2015-138 - Avenant au marché de denrées alimentaires

A l'**unanimité**, l'Assemblée approuve la cession du marché de fournitures de denrées alimentaires lot n° 31 à la SARL OCEANE GD, à compter du 1^{er} novembre 2015.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert, ainsi que toutes pièces administratives nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

URBANISME

2015-139 – Attribution de noms de rues

A l'**unanimité**, l'Assemblée approuve les nouvelles dénominations de voies suivantes :

- Au lieudit La Baraillère :
 - chemin de la Baraillère,
- chemin des Mûres, le chemin qui part de Cordier jusqu'à Mézieux,
- Au lieudit Placieux :

- Chemin des Vorzes
- Chemin des Choux
- Chemin des Combassières
- Route de Placieux
- Au lieudit les Gouttes :
 - Chemin des Granges
 - Chemin de Pinet
 - Route de Placieux
 - Impasse du Cordier
 - Impasse du Péguet

2015-140 – Délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie de chemin rural

A l'unanimité, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural situé lieudit Saint-Côme, en application de l'article L 161-10-1 du Code précité.

Elle l'autorise à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

2015-141 – Communauté d'Agglomération Loire Forez – Approbation de la convention de mise à disposition des services d'une commune membre pour des missions concernant l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire

Par 29 voix « pour » et 3 abstentions (C. OLLE, J.P. BRAT, M. CARROT), l'Assemblée approuve la convention à conclure avec la Communauté d'Agglomération Loire Forez, telle qu'elle a été présentée.

Elle estime forfaitairement le coût des missions confiées à la Commune de Saint-Just Saint-Rambert à 16 000 € correspondant aux frais de personnel.

2015-142 – Communauté d'Agglomération Loire Forez – Renouvellement de la convention enfance et jeunesse

A l'unanimité, l'Assemblée approuve la proposition de renouvellement du contrat « enfance jeunesse » de la Communauté d'Agglomération Loire Forez, telle qu'elle a été présentée.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant, ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

La recette correspondante sera inscrite au chapitre 74 du budget communal.

2015-143 – Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le déroulé du processus concernant le SDCI.

Suite à l'adoption de la loi NOTRe le 7 août dernier, un groupe de travail a été formé avec la CALF, le Pays d'Astrée et la communauté de communes des Pays de Saint-Galmier.

Le 7 septembre une rencontre a eu lieu avec Gaël PERDRIAU, Président de Saint-Etienne Métropole (SEM) en présence du conseil municipal, et Alain BERTHEAS, Président de la CALF, ce qui a permis d'échanger sur la pertinence de rejoindre éventuellement SEM.

Il a pu prendre position dans la presse et a exposé sa vision pour un Forez fort et uni, à Monsieur le Préfet.

Le 9 octobre, le Préfet de la Loire a présenté à la Commission départementale de la coopération intercommunale le projet de schéma, tel qu'il a été proposé.

Une consultation des habitants de Saint-Just Saint-Rambert a été lancée fin octobre, au moyen du bulletin municipal « le fil de l'eau ».

Cette consultation est un succès populaire avec près de 430 coupons réceptionnés, dont 382 pour un « forez fort et uni », soit 89% des exprimés.

Monsieur le Maire fait ensuite la lecture de quelques remarques reçues lors de la consultation des Pontrambertois.

Le 10 novembre la CALF a adopté une délibération qui sera reprise par les 45 communes pour avoir plus de poids.

Aujourd'hui l'enjeu est de choisir quel avenir nous voulons pour notre territoire.

Monsieur le Maire rappelle le schéma proposé par le Préfet de la Loire, modifiant la carte de l'intercommunalité de la façon suivante :

- La fusion de la Communauté d'Agglomération Loire Forez avec la Communauté de communes du Pays d'Astrée et la Communauté de communes des Montagnes du Haut Forez,
- Et l'extension à 14 communes de la Communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet le Château.

Alain BERTHEAS, président de la Communauté d'Agglomération Loire-Forez expose sa vision d'un forez fort et uni afin d'avoir « un territoire équilibré et cohérent, empreint d'une histoire commune et d'habitudes de travail déjà fortes au sein du Pays du Forez ».

Ce nouveau territoire serait positionné entre les 2 autres communautés d'agglomération, St Etienne Métropole, et Roanne Agglomération afin de préserver un équilibre, et pourrait offrir des services déconcentrés à la population avec des pôles de proximité.

Jean-Pierre BRAT donne ensuite lecture de sa déclaration au nom du groupe « Pour vous, un projet citoyen, social et solidaire » (cf. pièce jointe). Il explique ensuite que son groupe n'est pas favorable à un élargissement de Loire Forez car cela « s'inscrit dans un schéma de domination alors qu'il faudrait renforcer les coopérations ». Le nombre de communes proposé au sein de la CALF est trop important. Il s'oppose à la réduction des compétences des communes et des services de proximité.

Monsieur le Maire répondant à diverses remarques, précise entre autre que malgré l'augmentation du nombre de communes dans le cadre de la solution proposée pour la CALF, chaque commune compte et il en veut pour preuve l'existence de la conférence des Maires où chaque Maire représente une voix quelle que soit la taille de la commune.

Suite aux différents échanges, Monsieur le Maire propose que le vote de cette délibération soit scindé en 2.

Ainsi,

- A l'**unanimité**, l'Assemblée donne un **avis défavorable** à la proposition de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par Monsieur le Préfet.

- **Par 27 voix « pour », 3 voix « contre » (C. OLLE, J.P. BRAT, M. CARROT) et 2 abstentions (M. GARDE, G. CHARPENAY)**, l'Assemblée approuve la motion adoptée par la Communauté d'Agglomération Loire Forez, lors de son conseil communautaire du 10 novembre dernier, pour un Forez fort et uni.

Fin de séance à 21H15

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 17 décembre 2015 à 19h15, salle du Prieuré